

Gérard Pfauwadel clarifie les conditions de restructuration des PGE

Gérard Pfauwadel, conseiller national à la sortie de crise a réuni, le 10 mars dernier, le quatrième Comité national de sortie de crise. L'occasion de préciser à l'ensemble des partenaires les possibilités de restructuration des PGE et de présenter le dispositif APESA, destiné à apporter un soutien psychologique aux chefs d'entreprise en difficulté.

Gérard Pfauwadel, conseiller national a la sortie de crise a réuni, le 10 mars dernier, le quatrième Comité national de sortie de crise. L'occasion de préciser à l'ensemble des partenaires les possibilités de restructuration des PGE et de présenter le dispositif APESA, destiné à apporter un soutien psychologique aux chefs d'entreprise en difficulté.

Gerard Pfauwadel a particulièrement évoqué l'accord de place signe le 19 janvier dernier sur la restructuration des prêts garantis par l'Etat (PGE) et précise à l'ensemble des partenaires les possibilités de restructuration des PGE, au cas par cas, avec l'aide d'un tribunal de commerce ou, pour les plus petites entreprises, depuis le 15 février, dans le cadre d'une médiation du crédit :

- **S'agissant des TPE/PME qui ont souscrit un prêt de moins de 50 000 €** : les dirigeants peuvent saisir la médiation du crédit pour demander une restructuration gratuite et confidentielle de leurs dettes bancaires, dans le respect des conditions fixées par l'accord, dont la fourniture d'une attestation spécifique par un expert-comptable sur la situation de l'entreprise.
- **Pour les TPE/PME dont le prêt est supérieur à 50 000 €** : les dirigeants doivent prendre contact avec le conseiller départemental a la sortie de crise, a la direction départementale des finances publiques, qui les orientera, au cas par cas, vers la solution la mieux adaptée (CCSF, Tribunal de Commerce, Médiation du crédit...)
- **Toutes les informations utiles** sont disponibles dans les questions 54 et 55 de la Foire aux questions consacrées aux PGE.

Un dispositif de soutiens psychologique pour les entrepreneurs

Ce Comité a également permis d'insister sur la dimension humaine de l'accompagnement des chefs d'entreprise : le dispositif APESA, pour Aide Psychologique pour les Entrepreneurs en Souffrance Aigue, a été présenté à ses membres.

Il est destiné à apporter un soutien psychologique aux chefs d'entreprise en difficulté, en leur proposant dans les meilleurs délais une consultation gratuite et confidentielle avec un psychologue. L'objectif d'APESA pour les mois à venir est double : étendre ce dispositif au plus grand nombre de Tribunaux de commerce et de chambres consulaires de l'hexagone et communiquer sur l'aide qu'apporte ce dispositif, en donnant aux professionnels du Droit les moyens d'identifier, de signaler et de soutenir les chefs d'entreprises en difficultés.

"Le dispositif d'accompagnement des entreprises en sortie de crise est opérationnel. Il est monté en puissance ces derniers mois, et sera ainsi en capacité d'aider tant les entreprises qui ont souffert des conséquences de la Covid 19, que celles qui seront de surcroît impactées par le conflit en Ukraine", a déclaré Gerard Pfauwadel a la fin de cette réunion.

"Je le répète, la MAESC sera pleinement mobilisée pour les accompagner, notamment en cas de difficultés de financement. Les outils sont à disposition des professionnels et les équipes sont mobilisées. Il est désormais de la responsabilité de la mission de diffuser avec pédagogie ces mesures aux professionnels et chefs d'entreprises concernés", a déclaré Gerard Pfauwadel.

L'ensemble des partenaires publics (URSSAF, Banque de France, Médiateur du crédit et Médiateur des entreprises, CCI France, BPI France et CMA France) et privées (fédérations professionnelles des entreprises, professionnels du droit et du chiffre et associations professionnelles de soutien aux

entreprises en difficulté). Les conférences des chefs des juridictions judiciaires sont aussi associées au plan.